

CHIFFRES-CLÉS DE L'OBSERVATOIRE

1^{er} semestre 2025

Avertissement

La comparaison avec les données des années et semestres précédents doit être interprétée avec prudence en raison de la saisonnalité des flux de paiement. Par ailleurs, certaines données du premier ou deuxième semestre 2024 ont fait l'objet de révisions pouvant conduire à observer des écarts avec les chiffres publiés antérieurement.

- *Les évolutions relatives aux montants et volumes sont mesurées entre le premier semestre 2024 et le premier semestre 2025.*
- *Les évolutions relatives aux taux de fraude (et autres ratios) sont mesurées entre l'année pleine 2024 et le premier semestre 2025.*

L'usage des moyens de paiement au 1^{er} semestre 2025

Les opérations de paiement scripturales progressent tant en nombre de transactions qu'en montant ; elles atteignent ainsi 17,3 milliards de transactions scripturales échangées au premier semestre 2025 (+ 6 % par rapport au premier semestre 2024) pour un total de 18 087 milliards d'euros (+ 5 % par rapport au premier semestre 2024).



A l'instar de ce qui a pu être observé ces dernières années, **les usages innovants affichent des taux de croissance élevés** (respectivement + 82 % et + 34 % en montant pour le virement instantané et le paiement par mobile par rapport au premier semestre 2024) **tandis que l'usage du chèque poursuit sa décrue** (- 15 % en montant) et ne représente plus que 2 % du nombre de transactions scripturales.



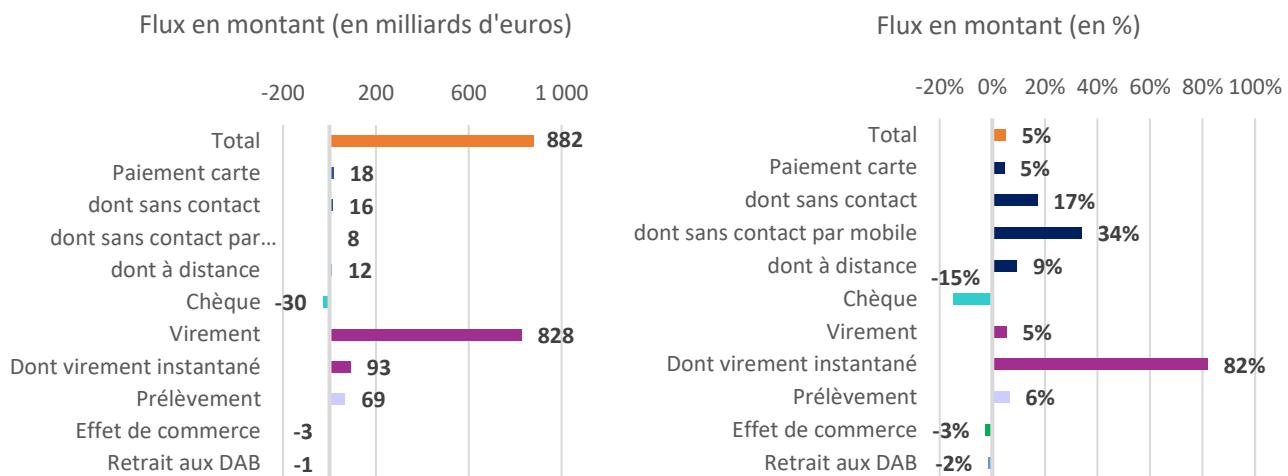
La carte reste le moyen de paiement scriptural le plus utilisé par les Français et son usage continue de progresser tant en nombre de transactions (+ 7,8 % par rapport au premier semestre 2024) qu'en montant (+ 4,6 %). **Sa part, hors retrait, dans les volumes de transactions se stabilise autour de 62 %**. Après un ralentissement, la croissance du paiement sans contact repart à la hausse (+ 11 % en volume et + 17 % en montant). Le paiement mobile continue son essor (+ 41 % en nombre de transactions) dans des proportions toutefois moindres que sur les périodes précédentes.



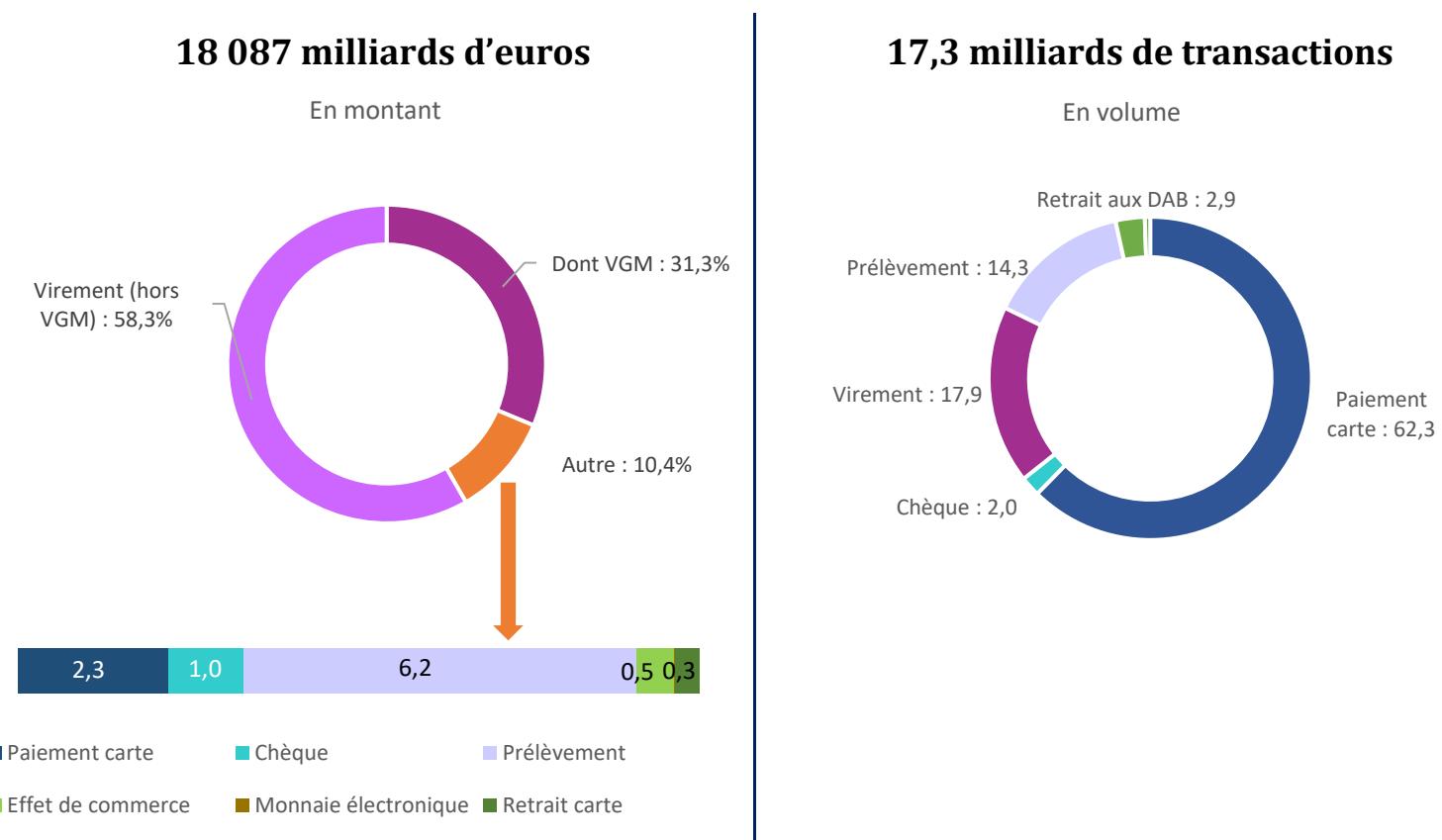
L'usage du virement progresse en volume (+ 4,3 % par rapport au premier semestre 2024) et en montant (+ 5,4 %). Sa part dans le total des flux en montant, toujours prépondérante, reste néanmoins stable (90 %), celle-ci étant en partie portée par les virements de gros montant (31 %). **L'usage du virement instantané continue de s'intensifier** (+ 70 % en nombre de transactions) et représente désormais 15 % du nombre de virements émis (contre 9 % sur la période précédente).

Le prélèvement suit la tendance globale observée sur l'ensemble des moyens de paiement (+ 6,0 % en nombre de transactions et + 6,5 % en montants échangés entre le premier semestre 2024 et le premier semestre 2025).

Évolution des moyens de paiement entre le premier semestre 2024 et le premier semestre 2025



Usage des moyens de paiement scripturaux (en %)

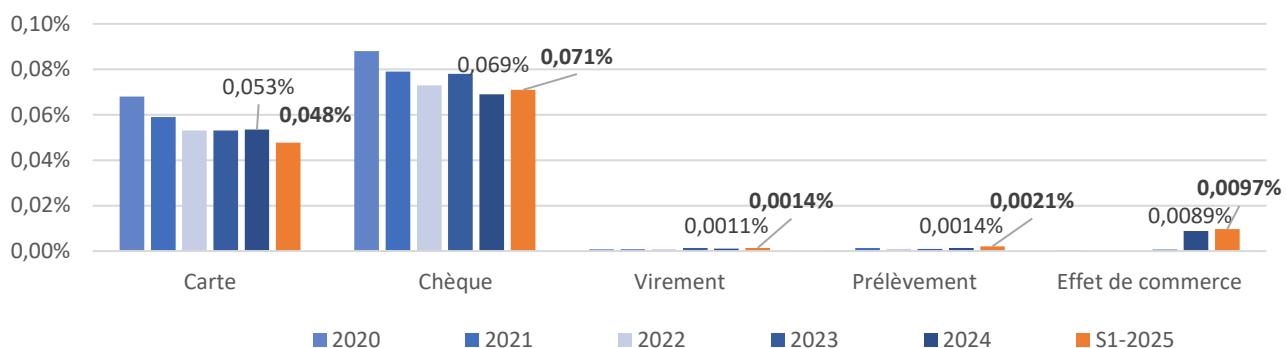


Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

La fraude aux moyens de paiement au 1er semestre 2025

Évolution des taux de fraude en valeur par moyen de paiement

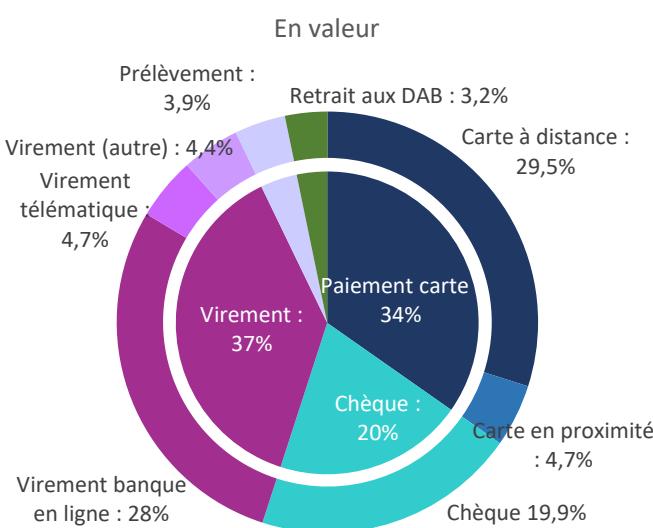
Évolution du taux de fraude en valeur par moyen de paiement (en %)



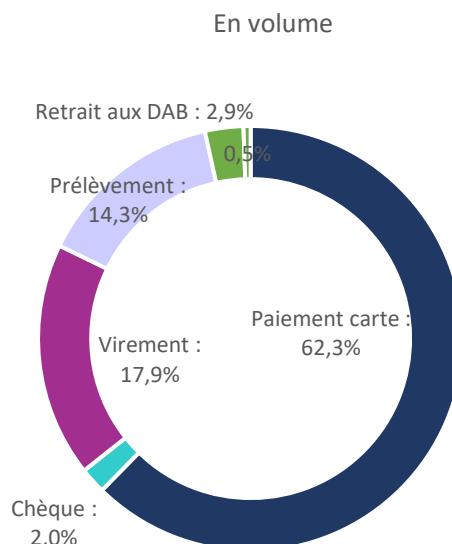
Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Répartition de la fraude (en %)

618,4 millions d'euros de fraude



3,7 millions de transactions fraudées



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement



Dans un contexte de progression des transactions scripturales, le montant total de la fraude augmente de 7,4% par rapport au 1^{er} semestre 2024 pour atteindre 618,4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2025.



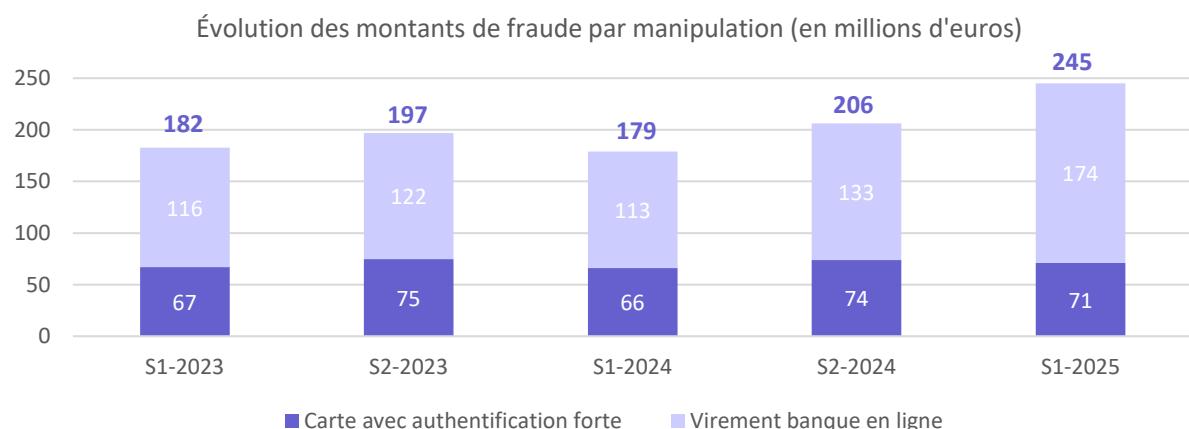
Pour la première fois, le taux de fraude sur la carte s'établit au premier semestre 2025 en-dessous du seuil de 0,05%, grâce notamment à la mise en œuvre du plan de sécurisation des paiements par carte à distance hors 3-D Secure.



On observe une évolution de la répartition de la fraude : la part du virement dans le montant total de fraude devient la plus importante sous l'effet de la progression de la fraude par manipulation, mais aussi de la baisse de la fraude sur le chèque et la carte. **Le taux de fraude du virement reste toutefois le plus bas parmi les moyens de paiement.** Cette progression de la fraude au virement se caractérise notamment par une croissance plus rapide de nombre d'opérations frauduleuses que de leur valeur, entraînant une baisse du montant moyen des virements frauduleux (de 3 023 euros à 2 104 euros). La fraude sur le virement instantané progresse également, mais au même rythme que les flux (+ 97 % de fraude en valeur), et voit ainsi son taux se stabiliser à 0,043 % au premier semestre 2025, soit un niveau toujours inférieur à celui de la carte.



Après une stabilisation en 2024, la fraude par manipulation progresse à nouveau : elle augmente de 37 % par rapport au premier semestre 2024. Après le déploiement du mécanisme d'authentification des numéros (MAN), les techniques d'ingénierie sociale qui visent à contourner la barrière que constitue l'authentification forte, continuent de s'adapter et de se développer. En effet, les fraudeurs utilisent désormais des numéros banalisés de type « 06 » et « 07 » pour parvenir à leurs fins, que ce soit pour adresser des SMS frauduleux ou passer des appels usurpant l'identité d'un tiers (par exemple, le conseiller bancaire). **La part de la fraude par manipulation est évaluée à environ 40 % de la valeur totale de la fraude au premier semestre 2025, contre 32 % en 2023 et 2024. Alors que la fraude par manipulation demeure quasiment stable sur les paiements par carte fortement authentifiés, elle augmente significativement sur les virements réalisés depuis la banque en ligne : + 31 % sur six mois et + 54 % sur une année.**



Fraude par manipulation : il s'agit ici d'un proxy regroupant les données de fraude sur les paiements par carte avec authentification forte et sur les virements opérés depuis la banque en ligne.

Plusieurs actions de l'Observatoire visent spécifiquement à lutter contre ce type de fraude :



Le Mécanisme d'Authentification des Numéros (MAN), issu de la loi Naegelen, vise à lutter contre le **spoofing** (usurpation de numéro de téléphone). Le MAN se fonde sur un système de **certificats numériques** qui garantissent l'authentification du numéro de l'appelant.



Les prestataires de service de paiement continuent d'améliorer et de **renforcer les parcours client**.



Des travaux sont en cours avec les **secteurs des télécommunications et du numérique pour coordonner la lutte contre les usurpations d'identité et les messages frauduleux.**



Les premiers effets des **mécanismes de partage** (vérification du bénéficiaire et la plateforme d'IBAN douteux) devraient être visibles sur l'année 2026.



Enfin, la Banque de France a lancé une **campagne de sensibilisation** en décembre 2025 dans la presse quotidienne, sur les réseaux sociaux et par affichage numérique dans certains commerces et centres commerciaux.

Concernant la fraude affectant les autres moyens de paiement :



La fraude sur le chèque baisse significativement (-16%), au même rythme que les flux.



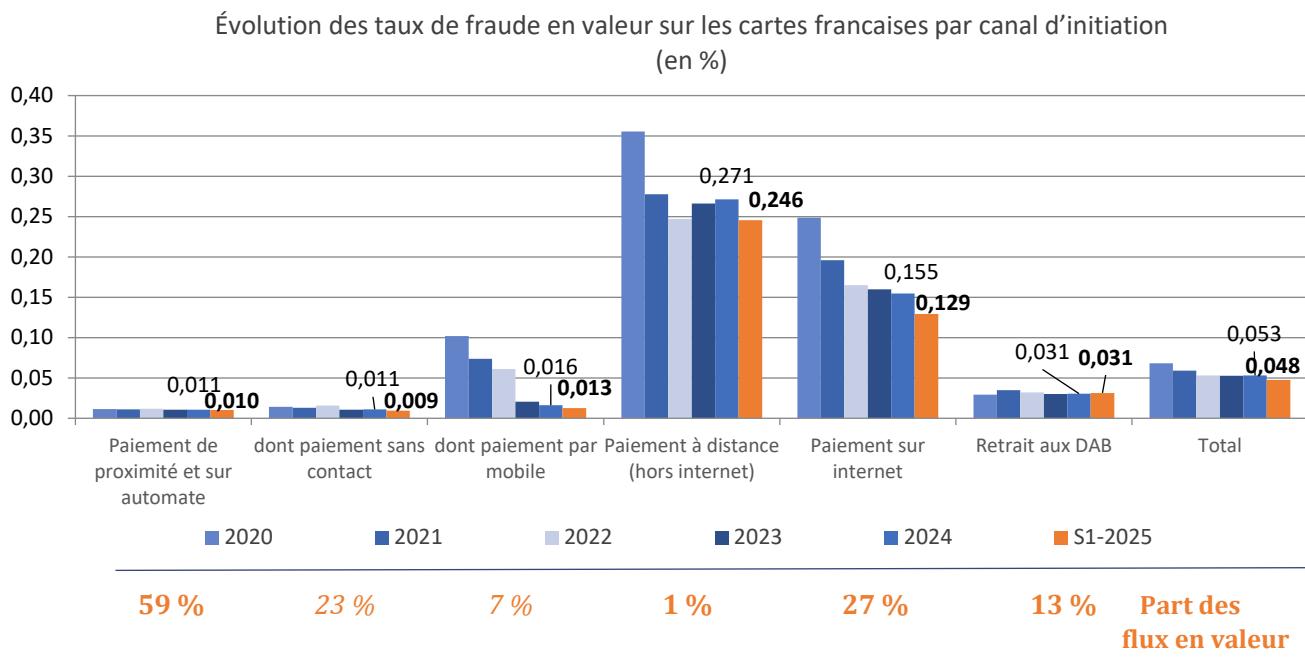
La fraude sur le prélèvement augmente (0,0021 % au 1^{er} semestre 2025 contre 0,0014 % en 2024). La valeur totale des prélèvements frauduleux croît de 58 % par rapport au premier semestre 2024 pour atteindre 23,8 millions d'euros. L'augmentation du volume de transactions frauduleuses est plus mesurée (+ 4,7 %), entraînant une augmentation du montant moyen des prélèvements frauduleux (581 euros au premier semestre 2025 contre 386 euros au premier semestre 2024).



Après une hausse très importante au second semestre 2024, **la fraude sur les effets de commerce continue d'augmenter au premier semestre 2025.** Le taux de fraude s'établit ainsi à 0,0097 % au 1^{er} semestre 2025 contre 0,0089 % en 2024.

Annexe 1 : la fraude sur la carte

Évolution des taux de fraude sur la carte par canal d'initiation



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

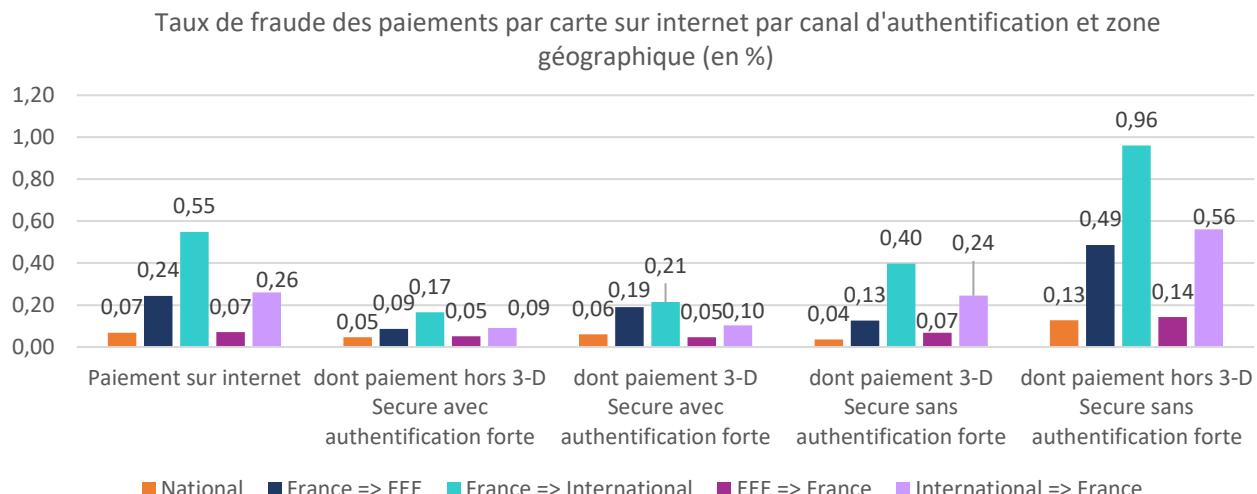
La carte atteint un **nouveau plus bas historique en matière de taux de fraude, à la fois au global et concernant les paiements sur internet** ; ce qui continue de confirmer l'effet très positif et durable des règles d'authentification forte de la 2^{ème} directive européenne sur les services de paiement (dite DSP2) et de l'amélioration des outils de mesure du risque développés par les acteurs de la monétique.

Les premiers effets de la mise en œuvre du plan d'action sur la sécurisation des paiements hors 3-D Secure de l'Observatoire sont d'ores et déjà visibles au premier semestre 2025 avec une baisse notable des taux de fraude sur les paiements MIT¹ (0,241 % au premier semestre 2025 contre 0,314 % en 2024) et sur les paiements à distance hors internet (0,246 % au premier semestre 2025 contre 0,271 % en 2024). La diminution progressive des exemptions accordées et l'enrichissement du plan par de nouvelles actions en 2026 devraient permettre d'anticiper une poursuite de la diminution du taux de fraude sur ces deux canaux d'initiation.

Le taux de fraude des paiements par mobile continue de baisser (0,013 % au premier semestre 2025 contre 0,016 % en 2024), et a été divisé par dix depuis 2020. Cette tendance, qui s'établit dans le temps, est directement liée au renforcement des outils de maîtrise du risque de fraude, notamment au moment de l'enrôlement de l'utilisateur dans la solution par le recours systématique à une authentification forte du porteur, conformément aux recommandations prises par l'Observatoire en la matière. Ces progrès sont d'autant plus importants que ce moyen de paiement est en plein essor depuis 2019 : il représente 18 % du nombre de paiements par carte de proximité et 25 % des paiements sans contact au premier semestre 2025.

¹ MIT : merchant initiated transaction, paiements par carte dont le fonctionnement s'apparente à celui du prélèvement, pour le règlement de paiements périodiques ou différés

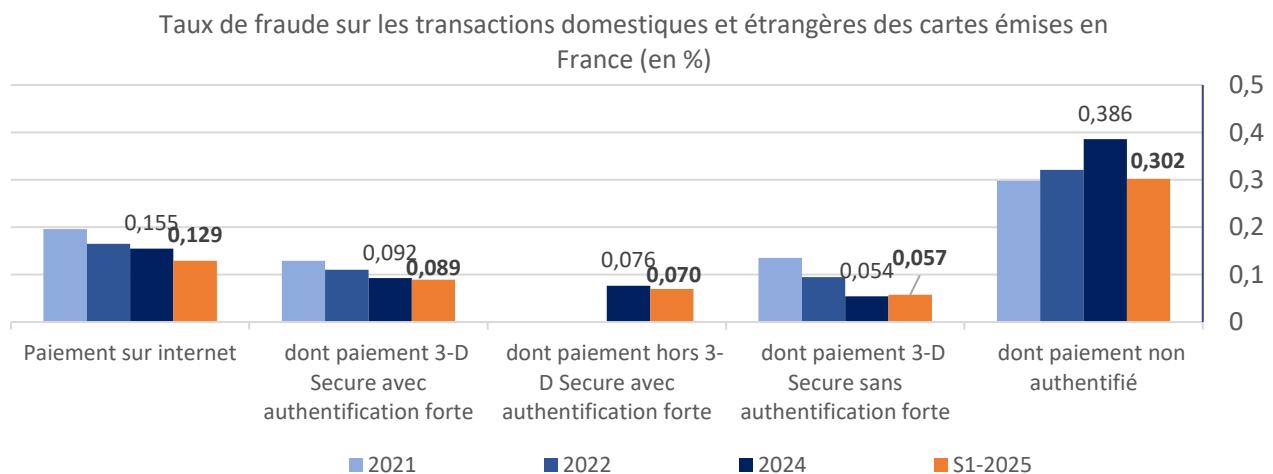
Taux de fraude des paiements carte sur internet par canal d'authentification et zone géographique



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Les paiements sur internet restent globalement moins exposés à la fraude lorsqu'ils sont nationaux, voire européens (0,07 % contre 0,24 % dans l'espace économique européen et 0,55 % à l'international). Le taux de fraude sur les transactions à l'international (hors Espace Économique Européen) reste élevé mais est en diminution par rapport à 2024 (passant ainsi de 0,78 % en 2024 à 0,55 % au premier semestre 2025) ; ce qui montre une nouvelle fois, l'efficacité des mesures d'authentification en Europe dans le contexte de l'application de la DSP2.

Taux de fraude des paiements par carte émise en France sur internet par canal d'authentification



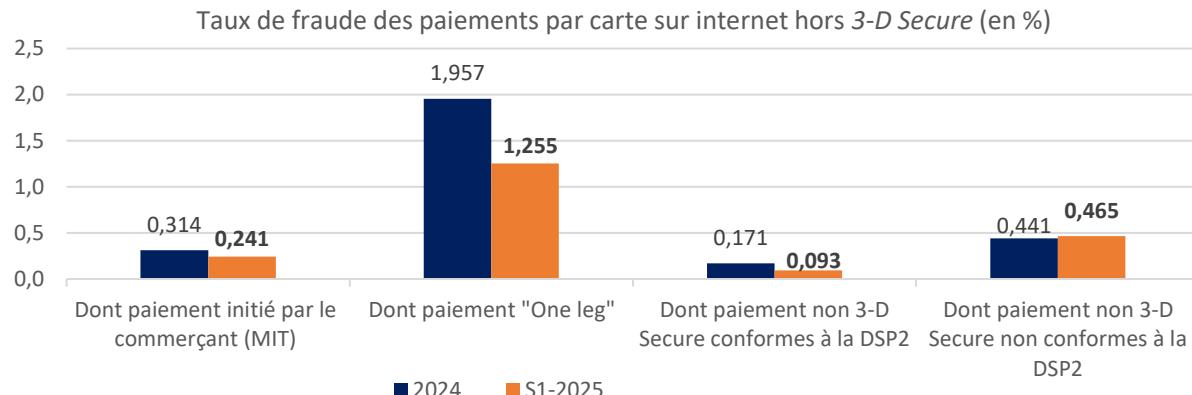
Part des flux en valeur

27% 15% 2% 4% 6%

Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Les paiements hors 3-D Secure avec authentification forte (constitués pour l'essentiel de paiements réalisés à l'aide de portefeuilles mobiles de type X-Pay) présentent au premier semestre 2025 un taux de fraude de 0,070 %, à la fois inférieur au taux de fraude moyen sur les paiements internet (0,129 %) et à celui des paiements authentifiés au travers du protocole 3-D Secure (0,089 %).

Focus sur les paiements carte internet non authentifiés hors 3-D Secure



Part des flux en valeur

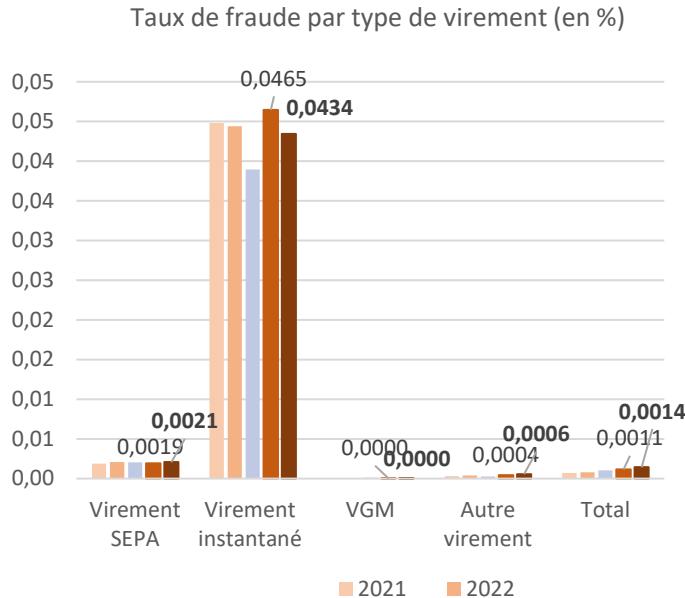
	4 %	0,2 %	0,8 %	1,1 %

Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

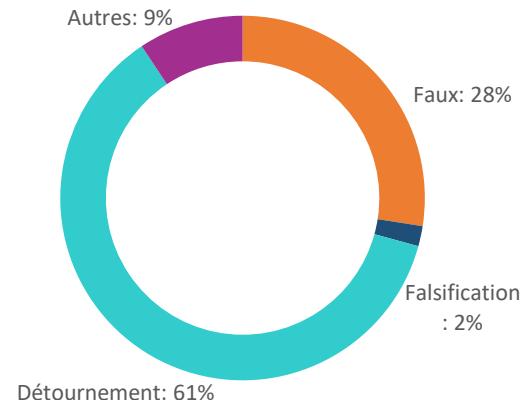
Les transactions ne transitant pas par le protocole 3-D Secure, sans recours à l'authentification forte, restent significativement plus exposées à la fraude que les autres types de transactions : le taux de fraude est de 0,13 % pour les transactions nationales, de 0,49 % sur les transactions au sein de l'EEE et de 0,96 % à l'international (hors EEE). Les paiements initiés par les marchands (*MIT*) représentent une part majoritaire des flux non authentifiés (64 %) et affichent un taux de fraude élevé mais néanmoins en diminution (0,241 %). Enfin, les paiements dits « *one leg* », c'est-à-dire à destination d'un commerçant localisé hors de l'Espace Économique Européen, restent peu nombreux parmi les flux non authentifiés (4 %), mais présentent un taux de fraude extrêmement élevé (1,255 %). On note cependant que ce taux est en baisse et se situe en dessous de celui observé en 2024 (1,957 %).

Ces taux de fraude sur les paiements à distance effectués en dehors de 3-D Secure sont structurellement plus élevés et justifient les mesures mises en place depuis juin 2024 par l'Observatoire pour prévenir la fraude sur ce type de paiements.

Annexe 2 : la fraude sur le virement

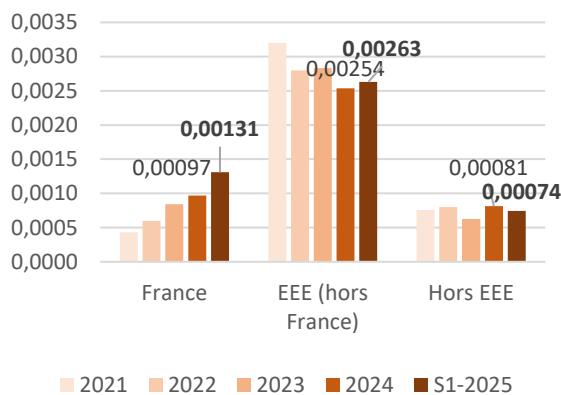


Répartition de la fraude au virement en valeur par type de fraude (en %)

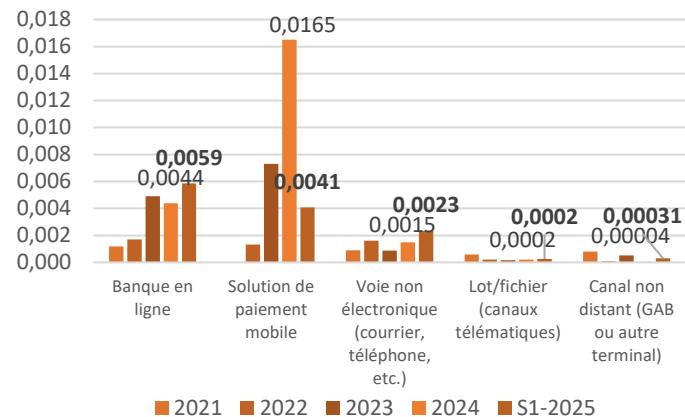


Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Evolution du taux de fraude par zone géographique (en %)



Evolution du taux de fraude sur virement par canal d'initiation (en %)



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Le taux de fraude sur le virement augmente tout en restant à un niveau faible (0,0014 % au premier semestre 2025 contre 0,0010 % en 2024). En revanche, la valeur totale de la fraude sur le virement progresse nettement passant de 160 millions d'euros au premier semestre 2024 à 230 millions d'euros au premier semestre 2025 ; soit + 44 % sur une année glissante. **Le volume des transactions frauduleuses augmente de + 107 %** ; ainsi le montant unitaire moyen d'un virement frauduleux baisse de près d'un tiers pour s'établir à 2 104 euros (contre 3 023 euros au premier semestre 2024).

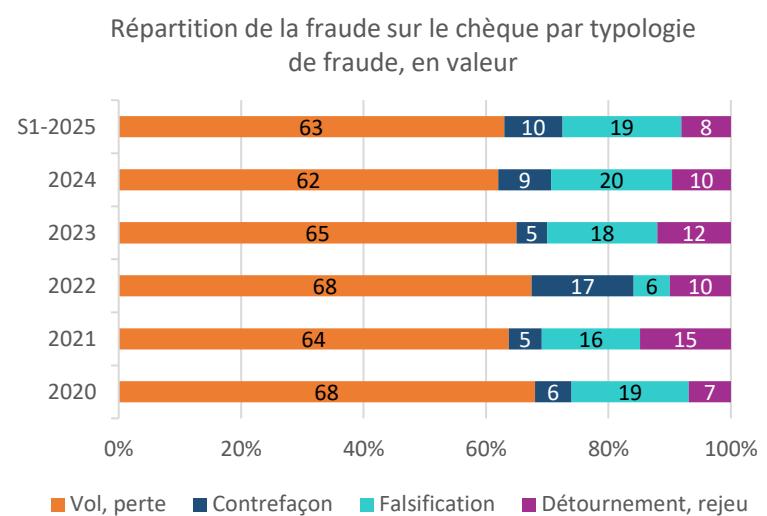
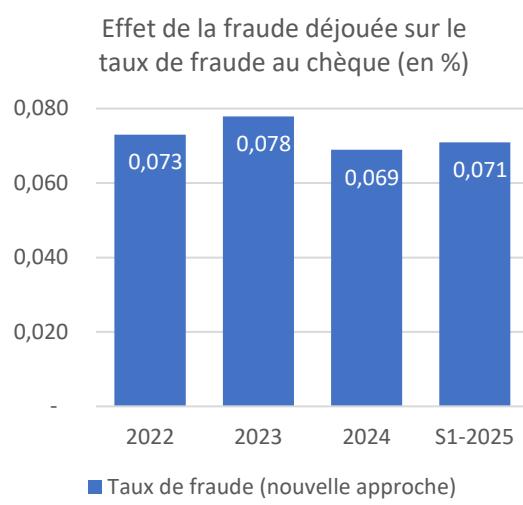
La majeure partie de la fraude sur le virement est réalisée depuis la banque en ligne (76 % de la valeur totale de la fraude sur le virement) utilisée par les particuliers et les professionnels. Le taux de fraude sur le virement depuis la banque en ligne croît sensiblement, passant de 0,0044 % en 2024 à 0,0059 % au premier semestre 2025. Cette tendance alerte sur le développement important et rapide de la fraude par manipulation réalisée sur ce canal.

Le taux de fraude sur le virement instantané diminue très légèrement (0,0465 % en 2024 et 0,0434 % au premier semestre 2025) dans un contexte d'augmentation rapide de son usage, notamment avec son alignement tarifaire sur le virement classique (synonyme de gratuité pour les particuliers) intervenu en janvier 2025. **Par ailleurs, il se maintient en-dessous du taux de fraude sur la carte alors que tous deux ont des usages proches principalement centrés sur les paiements des consommateurs, et alors même que le taux de fraude de la carte baisse sensiblement sur la période (0,048 %).**

La fraude au virement se compose majoritairement de détournement (61 % contre 52 % en 2024), **en lien avec l'expansion continue des techniques d'ingénierie sociale** (telles que la fraude au président ou encore l'usurpation de l'identité d'un fournisseur pour détourner le règlement de factures). Cet accroissement a fait diminuer la part du faux virement où le fraudeur initie un ordre de paiement depuis l'espace de la banque en ligne du donneur d'ordre légitime après avoir usurpé ses identifiants ; elle régresse ainsi de 39 % en 2024 à 28 % au premier semestre 2025.

Comme observé en 2024, la fraude tend à « se relocaliser », c'est-à-dire être dirigée vers des comptes de fraudeurs ouverts en France : le taux de fraude des paiements domestiques progresse de 0,0010 % en 2024 à 0,0013 % au premier semestre 2025, alors qu'il est quasiment stable (mais deux fois plus élevé) sur les paiements vers un autre pays de l'EEE et en légère baisse sur les paiements hors EEE.

Annexe 3 : la fraude sur le chèque



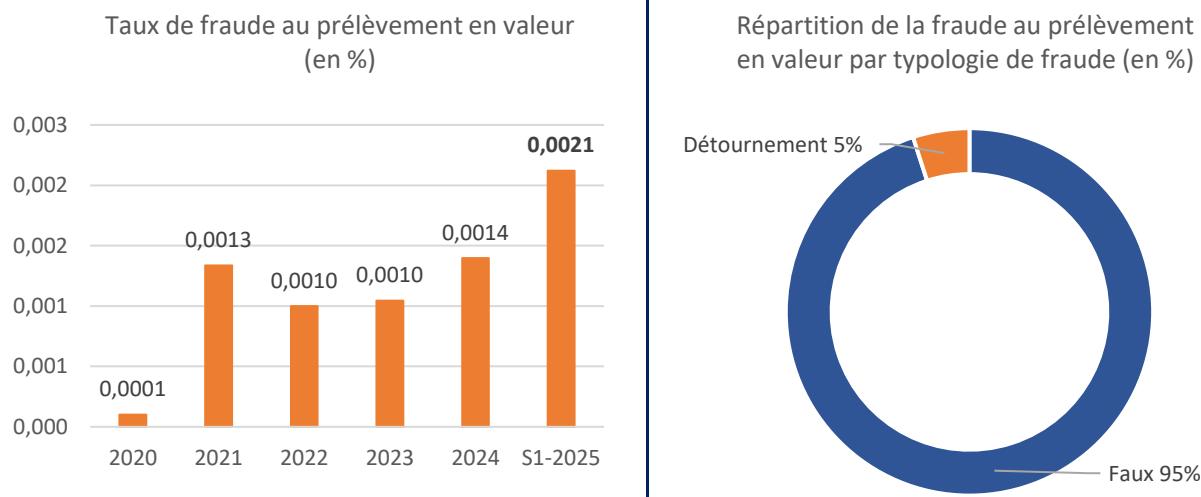
Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Le taux de fraude sur le chèque reste stable (0,07 %) au premier semestre 2025 par rapport à 2024. La fraude en montant baisse au même rythme que les flux sous-jacents (- 16 % de fraude et - 15 % de flux) par rapport au premier semestre 2024. Le montant moyen d'un chèque fraudé diminue de 192 euros sur une année glissante (1 415 euros au premier semestre 2025 contre 1 607 euros en 2024 sur la même période).

Les dispositifs de blocage ou de temporisation des remises de chèques, déployés par les banques, conformément à la feuille de route de l'Observatoire, **ont ainsi permis de neutraliser 84 millions d'euros de remises frauduleuses** sur le premier semestre 2025.

Le principal type de fraude reste, de loin, **l'utilisation de chèques perdus ou volés** directement remis à l'encaissement par le fraudeur ou utilisés comme moyen de règlement auprès des commerçants et particuliers (63 % des montants fraudés et 90 % en volume sur le premier semestre 2025). **L'acheminement des chéquiers reste donc un point de fragilité important dans le cycle de vie des chèques**, justifiant ainsi les orientations de l'Observatoire visant à sécuriser l'acheminement par voie postale, à laisser la possibilité au client de retirer son chéquier en agence et à simplifier et fluidifier le processus de mise en opposition sous forme digitale.

Annexe 4 : la fraude sur le prélèvement



Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement

Bien qu'à un niveau toujours faible, le taux de fraude du prélèvement double sur six mois (0,0021 % au premier semestre 2025 contre 0,0014 % en 2024). La valeur de la fraude croît de 58 % sur un an pour atteindre 23,8 millions d'euros au premier semestre 2025. L'augmentation est plus mesurée sur le volume d'opérations frauduleuses (+ 5 % sur un an), traduisant ainsi une augmentation du montant moyen des fraudes (581 euros au premier semestre 2025 versus 386 euros au premier semestre 2024).

La fraude observée sur les prélèvements au premier semestre 2025 concerne quasi-exclusivement des faux ordres de prélèvements. Les créanciers frauduleux créent des sociétés fictives pour émettre des ordres de prélèvement sans mandat, parfois même avec la complicité des débiteurs qui demandent ensuite à se faire rembourser par leur prestataire de services de paiement en invoquant le droit à remboursement inconditionnel applicable au prélèvement SEPA standard (ou *SDD Core*).

Annexe 5 : les tables statistiques

■ PANORAMA DES MOYENS DE PAIEMENT

Cartographie des moyens de paiement scripturaux au 1er semestre 2025

(nombre en millions, montant en milliards d'euros, montant moyen en euros, variation et part en pourcentage)

	Nombre de transactions					Montant des transactions					Montant moyen S1-2025	Montant moyen S1-2024
	S1-2025	Part	S1-2024	Part	Variation	S1-2025	Part	S1-2024	Part	Variation		
Paiement carte ^{a)}	10 789	62,3	10 012	61,3	7,8	422	2,3	404	2,3	4,6	39	40
dont sans contact	6 051	35,0	5 453	33,4	11,0	110	0,6	94	0,5	17,2	18	17
dont paiement par mobile	1 527	8,8	1 085	6,6	40,7	32	0,2	24	0,1	34,1	21	22
Chèque	345	2,0	399	2,4	-13,6	174	1,0	204	1,2	-14,8	504	511
Virement	3 093	17,9	2 966	18,2	4,3	16 204	89,6	15 376	89,4	5,4	5 240	5 185
dont VGM ^{b)}	6	0,0	5	0,0	15,6	5 661	31,3	4 840	28,1	17,0	1 014 839	1 003 462
dont virement SEPA	2 456	2,7	2 500	15,3	-1,8	5 451	1,1	5 164	30,0	5,6	2 220	2 065
dont virement instantané (SCT Inst)	467	2,7	275	1,7	70,0	206	1,1	113	0,7	82,0	441	412
Prélèvement	2 481	14,3	2 340	14,3	6,0	1 124	6,2	1 055	6,1	6,5	453	451
Effet de commerce	34	0,2	35	0,2	-2,9	99	0,5	102	0,6	-2,5	2 919	2 910
Monnaie électronique	51	0,3	48	0,3	6,2	1	0,0	1	0,0	-5,5	11	13
Transmission de fonds	9	0,1	5	0,0	79,0	1	0,0	1	0,0	37,8	103	134
Total	16 801	97,1	15 804	96,8	6,3	18 024	99,7	17 141	99,6	5,2	1 073	1 085
Retrait aux DAB ^{a)}	506	2,9	526	3,2	-3,9	63	0,3	64	0,4	-1,5	124	121
Total transactions	17 307	100,0	16 330	100,0	6,0	18 087	100,0	17 205	100,0	5,1	1 045	1 054

a) Cartes émises en France uniquement

b) VGM : virement de gros montant émis au travers de systèmes de paiement de montant élevé (Target 2, Euro1), correspondant exclusivement à des paiements professionnels.

Source : Observatoire de la sécurité des moyens de paiement.

■ PANORAMA DE LA FRAUDE

Répartition de la fraude sur les moyens de paiement au 1er semestre 2025

(montant en euros, volume en unités, variation et part en pourcentage, taux en pourcentage, montant moyen en euros)

	Volume de la fraude					Valeur de la fraude					Valeur moyenne S1-2025	Valeur moyenne S1-2024
	S1-2025	Part	S1-2024	Part	Variation	S1-2025	Part	S1-2024	Part	Variation		
Paiement carte ^{a)}	3 423 874	92,2	3 627 112	93,9	-5,6	211 440 992	34,2	234 338 920	40,7	-9,8	62	65
dont sans contact	348 909	9,4	373 110	9,7	-6,5	10 200 323	1,6	11 341 335	2,0	-10,1	29	30
dont par mobile	56 804	1,5	60 781	1,6	-6,5	4 085 303	0,7	4 427 983	0,8	-7,7	72	73
Chèque (nouvelle approche) ^{b)}	87 156	2,3	91 359	2,4	-4,6	123 317 070	19,9	146 797 716	25,5	-16,0	1 415	1 607
Virement	109 519	3,0	52 995	1,4	106,7	230 392 742	37,3	160 215 207	27,8	43,8	2 104	3 023
dont VGM	39	0,0	6	0,0	550,0	1 455 986	0,2	994 847	0,2	46,4	37 333	165 808
dont virement SEPA	22 194	0,6	18 299	0,5	21,3	112 476 342	18,2	93 900 876	16,3	19,8	5 068	5 131
dont virement instantané (SCT Inst)	74 564	2,0	29 497	0,8	152,8	89 461 793	14,5	45 366 003	7,9	97,2	1 200	1 538
Prélèvement	41 024	1,1	39 168	1,0	4,7	23 849 481	3,9	15 103 300	2,6	57,9	581	386
Effet de commerce	143	0,0	94	0,0	52,1	9 594 744	1,6	207 859	0,0	4 516,0	67 096	2 211
Monnaie électronique	1 141	0,0	1 204	0,0	-5,2	29 360	0,0	49 601	0,0	-40,8	26	41
Transmission de fonds	30	0,0	17	0,0	76,5	11 128	0,0	3 540	0,0	214,4	371	208
Total paiements	3 662 887	98,7	3 811 949	98,6	-3,9	598 635 517	96,8	556 716 144	96,7	7,5	163,4	146
Retrait aux DAB ^{a)}	48 774	1,3	52 694	1,4	-7,4	19 760 085	3,2	19 129 371	3,3	3,3	405	363
Total transactions	3 711 661	100,0	3 864 643	100,0	-4,0	618 395 602	100,0	575 845 515	100,0	7,4	166,6	149

a) Cartes émises en France uniquement

b) La nouvelle approche de la fraude au chèque consiste à exclure les fraudes qui sont déjouées après remise du chèque à l'encaissement.

■ TAUX DE FRAUDE

Répartition des taux de fraude sur les moyens de paiement au 1er semestre 2025

(montant en euros, volume en unités, variation et part en pourcentage, taux en pourcentage, montant moyen en euros)

	Valeur de la fraude				
	S1-2025		S1-2024		2024
	Valeur	Taux de fraude	Valeur	Taux de fraude	Taux de fraude
Paiement carte ^{a)}	211 440 992	0,0501	234 338 920	0,0581	0,0567
dont sans contact	10 200 323	0,0093	11 341 335	0,0121	0,0111
dont par mobile	4 085 303	0,0128	4 427 983	0,0186	0,0161
Chèque (nouvelle approche) ^{b)}	123 317 070	0,0709	146 797 716	0,0720	0,0694
Virement	230 392 742	0,0014	160 215 207	0,0010	0,0011
dont VGM	1 455 986	0,0000	994 847	0,0000	0,0000
dont virement SEPA	112 476 342	0,0021	93 900 876	0,0018	0,0019
dont virement instantané (SCT Inst)	89 461 793	0,0434	45 366 003	0,0401	0,0465
Prélèvement	23 849 481	0,0021	15 103 300	0,0014	0,0014
Effet de commerce	9 594 744	0,0097	207 859	0,0002	0,0089
Monnaie électronique	29 360	0,0051	49 601	0,0082	0,0077
Transmission de fonds	11 128	0,0012	3 540	0,0005	0,0012
Total paiements	598 635 517	0,0033	556 716 144	0,0032	0,0033
Retrait aux DAB ^{a)}	19 760 085	0,0314	19 129 371	0,0300	0,0306
Total transactions	618 395 602	0,0034	575 845 515	0,0033	0,0034

a) Cartes émises en France uniquement.

b) La nouvelle approche de la fraude au chèque consiste à exclure les fraudes qui sont déjouées après remise du chèque à l'encaissement.

À propos de cette publication

Depuis 2021, l'Observatoire présente des données selon une périodicité semestrielle, à la suite de la déclinaison au niveau national des orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE, *European Banking Authority* - EBA) sur les exigences de déclaration des données de fraude au titre de l'article 96.6 de la 2^{ème} directive européenne sur les services de paiement (EBA/GL/2018/05 publiées le 17 novembre 2018). Ces orientations ont pour objet d'évaluer le bon respect par les Prestataires de services de paiement (PSP) des exigences en matière de sécurité et de fraude qui sont définies par la DSP2.

À propos de l'Observatoire

L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiements (OSMP) est un forum chargé de promouvoir le dialogue et les échanges d'informations entre les acteurs intéressés par la sécurité et le bon fonctionnement des moyens de paiement scripturaux en France. Présidé par le Premier sous-gouverneur de la Banque de France, il est constitué de deux parlementaires, de représentants des administrations publiques, d'acteurs du marché des paiements et d'utilisateurs (commerçants, entreprises et consommateurs), ainsi que de personnalités qualifiées. Il a pour mission de suivre les mesures de sécurité adoptées par les acteurs du marché des paiements et leurs clients, d'établir des statistiques de fraude agrégées et d'assurer une veille technologique en matière de moyens de paiement.